REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Envoyé en préfecture le 14/01/2025 Reçu en préfecture le 14/01/2025 Publié le ID: 073-200086569-20241213-24_056-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers

Date de convocation :

09/12/2024

En exercice: 22

Date d'affichage: 09/12/2024

Présents:

17

Votants: 17 + 2 pouvoirs

Présents: Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD

Denis - MANENTI Rémy - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno GACHET Roger -

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - Mme PEREZ Stéphanie -IABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - JALLIFIER VERNE Christelle - PAVIET Laura -

Excusés:

Mrs. MICHELLAND Bruno (pouvoir à BAZIN Josyane) - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas Mmes GENON Marie - LEGRAND Alexandra (pouvoir à GENON Hervé)

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN

Objet : Avenant N°1 au marché de la requalification de la cour de l'école élémentaire d'Aiguebelle

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de requalification et végétalisation de la cour de l'école d'Aiguebelle, qui vise à désimperméabiliser et renaturer la cour, en privilégiant les sols naturels : gravillons, copeaux et végétaliser les espaces pour réduire les îlots de chaleur, renforcer la faune et la flore.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise SERTPR avait été retenue pour ces travaux pour un montant de 289 920.35 € HT. soit 347 904.42 € TTC

Lors de l'estimation prévisionnelle, la reprise du porche en peinture n'avait pas été envisagée, mais il semble judicieux pour la cohérence des travaux de reprendre cette peinture, ainsi que la peinture de la façade extérieure. En outre, pour utiliser un matériau plus écologique et permettre une meilleure absorption des eaux pluviales, le matériau écovia a remplacé l'utilisation de pavés, prévue initialement au marché. Ainsi, le maire propose de faire un avenant au marché à l'entreprise SERTPR, entreprise attributaire la mieux disante.

Ces travaux supplémentaires ont un coût de 29 278.00 € HT. Ces travaux supplémentaires seront confiés à l'entreprise par voie de modification de contrat sur le fondement de l'article R,2194-7 du code de la commande publique.

Enfin, les modifications ne modifient pas l'objet du marché.

Le nouveau montant du marché avec l'avenant cumulé est de 319 198.35 € HT, soit 383 038.02 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le



ID: 073-200086569-20241213-24_056-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement;

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer une partie de ses attributions au maire ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°l,

Après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant objet de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme. Le secrétaire de séance

Le Maire:

()

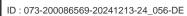
Lionel MELLAN

Hervé GENON

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le



Maîre d'Ouvrage : Commune de VAL-D'ARC / V493-21

Projet de requalification de la cour de l'école élémentaire sur la commune de AIGUEBELLE (73220)

Maitre d'ouvrage :

Commune de VAL-DARC (AIGUEBELLE)

04, place de la Mairie 73220 VAL-D'ARC

S.I.R.E.T.: 200 086 569 00015

Maitre d'oeuvre V.R.D. :

S.A.R.L. VERDIS

58 chemin de la Ficologne 73190 SAINT-BALDOPH



EUROVIA ALPES - SER TPR - Albertville	Date marché :	03/07/2024	Rappel des antécédents H.T. : Montant marché intial :	289 920,35 €
(sous traitant : Néant)	O.5. N° 01	03/07/2023	Avenant no 01 (02 Avril 2024) :	29 278,00 €
07, Rue de l'Expansion 73460 FRONTENEX				27 27 3,55 €
Lot : UNIQUE				
Terrassement - V.R.D.				
Aménagements de surfaces			TOTAL MARCHE H.T.	319 198,35 €

AVENANT N° 01 pour le compte de l'entreprise : EUROVIA ALPES - SER TPR - Albertville

Art. 01 Les travaux faisant l'objet du marché sus visé sont complété comme suit :

TRAVAUX EN PLUS VALUES			
Devis	Date	Objet	Montant H.T.
Attachement entre l'entreprise et M.O.E. 29, du 05 septembre 2024		Reprise du porche + Peinture	16 278,00 €
	29/09/2024	reprise facade extérieur	8 000,00 €
	25/05/2024	plus value deovia	5 000,00 €
		TOTAL H.T. PLUS VALUES	29 278,00 €

TRAVAUX EN MOINS VALUES			
Devis	Date	Objet	Montant H.T.
		TOTAL H.T. MOINS VALUES	

MONTANT TOTAL AVENANT N° 01 - H.T.	29 278.00 €

Art. 02 Nouveau montant du marché de l'entreprise

do marche de l'entreprise		
	Nouveau montant du Marché H.T.	319 198,35 €
	T.V.A. 20,00 %	63 839,67 €
	Nouveau montant du Marché T.T.C.	383 038.02 €

Toutes les clauses et canditions générales du marché Initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires Art. 03 oux nouvelles dispostions contenues dans ce présent avenont lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le retour du présent avenant signé du Maître d'Ouvrage vaut ORDRE DE SERVICE

Fait à SAINT-BALDOPH,

113/12/2024

Le Maitre d'Ouvrage

L'Entreprise vEUROVIA ALPES - SER TPR - Albertville

le Mouire, H. GENON



EUROVIA ALPES/SERTPR - Agence d'Albertville ZI N° 3 - 7 rue de l'Expansion - 73460 FRONTENEX Tél : 04 79 31 43 23 - <u>albertville © curovia com</u> Siret : 433 888 674 00226 - TVA FR 45 433 888 674